

« Ecolo a maquillé ses comptes »

David Clarinval (MR), de la Commission de contrôle des dépenses électorales, accuse les verts. Qui répliquent.

C'est une grave accusation qu'a lancée le MR David Clarinval, rapporteur de la Commission de contrôle des dépenses électorales de la Chambre. « Dans sa comptabilité, Ecolo fait état d'une perte de 855.082 euros, alors qu'en réalité la perte s'élève à 2.825.082 euros. Il y a donc une différence de près de 2 millions d'euros », explique le libéral, qui ajoute : « Ecolo a été alerté par son propre réviseur d'entreprises, qui a émis une réserve. La Cour des comptes a émis les mêmes griefs. » David Clarinval conclut : « C'est du maquillage. »

Ecolo conteste cette accusation. « C'est une écriture comptable liée à l'affectation de nos ré-

serve au financement du plan social que nous avons dû mettre en place, réagit Georges Gilkinet, membre Ecolo de la Commission de contrôle. Il est vrai que notre réviseur ne la trouve pas orthodoxe, il a donc émis une réserve nous invitant à procéder autrement la prochaine fois, mais il n'a pas refusé d'approuver nos comptes. » Le coprésident d'Ecolo Patrick Dupriez ne décolère

pas : « Nous sommes scandalisés par la médiocrité de ses propos, qui sont mensongers. M. Clarinval sait parfaitement de quoi il retourne mais il préfère attaquer Ecolo, sans doute parce que nous avons toujours mis un point d'honneur à réclamer la transparence des partis. » ■

« La dotation d'Ecolo pourrait être suspendue un à quatre mois »

PARTIS David Clarinval (MR) met en cause la comptabilité des verts

► Le rapporteur de la Commission de contrôle des dépenses électorales accuse.

► Ecolo parle de « querelle de comptables ».

Le rapporteur de la Commission de contrôle des dépenses électorales de la Chambre estime que le parti Ecolo a « maquillé ses comptes ».

C'est ce qui ressort d'une réunion de la Commission, qui s'est tenue ce lundi après-midi. Les partis représentés au Parlement percevant une dotation publique, ils sont tenus de se soumettre aux contrôles de la Commission. Celle-ci vérifie non seulement les dépenses électorales, mais aussi la comptabilité des partis.

Mais pour David Clarinval, c'est ici que le bât blesse. « Dans sa comptabilité, Ecolo fait état

d'une perte de 855.082 euros, alors qu'en réalité la perte s'élève à 2.825.082 euros. Il y a donc une différence de près de 2 millions d'euros. » David Clarinval indique que ces évaluations ne viennent pas seulement de la Commission des dépenses électorales. « Ecolo a été alerté par son propre réviseur d'entreprises, qui a émis une réserve. La Cour des comptes a émis les mêmes griefs. »

Pour David Clarinval, il y a

« *maquillage des comptes* ». Une accusation grave, qu'il assume : « *Comment dire les choses autrement ? Ecolo a été averti par son réviseur, qui avait émis une réserve, et par la Cour des comptes, et a malgré tout choisi de passer outre et de remettre cette comptabilité à la Commission. Ils étaient donc bien au courant du problème. C'est du maquillage.* »

La défaite d'Ecolo aux dernières élections a fragilisé le parti, qui a dû licencier. Mais pour David Clarinval, « *ce n'est pas une raison pour présenter une comptabilité inexacte. Elle ne donne pas une image fidèle de la situation financière d'Ecolo. Qu'est-ce que les responsables d'Ecolo auraient dit s'ils avaient constaté qu'une société privée avait maquillé ses comptes de deux millions d'euros ?* »

Le président de la Commission, Siegfried Bracke (N-VA), va à présent convoquer les représentants du parti pour une explication. « *Ils devront s'expliquer avant le 15 novembre* », dit-il. Et

il menace : « *Après les auditions, si les explications ne sont pas convaincantes, le parti risque une suspension d'un à quatre mois de sa dotation.* »

Ecolo conteste

Contacté par nos soins, Ecolo conteste l'accusation de maquillage. « *C'est une écriture comptable liée à l'affectation de nos réserves au financement du plan social que nous avons dû mettre en place*, réagit Georges Gilkinet, membre Ecolo de la Commission de contrôle. *Il est vrai que notre réviseur ne la trouve pas orthodoxe, il a donc émis une réserve nous invitant à procéder autrement la prochaine fois, mais il n'a pas refusé d'approuver nos comptes. Quant à la Cour des comptes, elle a repris les remarques du réviseur sans se mouiller dans le débat.* »

Pour Ecolo, il s'agit donc d'une « *querelle de comptables.* » Georges Gilkinet conclut : « *Je suis donc abasourdi que David Clarinval décide d'en faire un incident politique. Nous répon-*

drons à tout cela quand nous y serons invités. » ■

BERNARD DEMONTY

LA LOI

Une sanction se décide à la majorité simple

La Commission de contrôle des dépenses électorales est une instance d'autocontrôle de nature politique, instaurée par une loi de 1989. Elle est chargée de contrôler les dépenses électorales des partis, mais aussi leur comptabilité. Ce contrôle a été instauré en vertu du fait que les partis représentés au Parlement touchent une dotation publique. En cas de rejet, par la Commission, des comptes présentés, la dotation peut être suspendue pour une période d'un à quatre mois, à la majorité simple. Les droits de la défense doivent toutefois être respectés.

8.DY